

ANNEXE IV

Règlement d'examen

BTS Assistant de gestion de PME-PMI			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unité	coef	forme	durée	forme	durée	forme	durée
E1 Culture générale et expression	U1	6	écrit	4h	CCF 3 situations d'évaluation		écrit	4h
E2 Langue vivante étrangère 1 Sous-épreuve : - Compréhension de l'écrit et expression écrite - Production orale en continue et interaction Sous-épreuve : Compréhension de l'oral	U21	4	écrit	2h	CCF 2 situations d'évaluation		écrit	2h
			oral	20mn (*20mn)	CCF 1 situation d'évaluation		oral	20 mn
	U22	2	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		oral	20 à 25 mn
E3 Économie, droit et management des entreprises Sous-épreuve : Économie et droit Sous-épreuve : Management des entreprises	U31	4	écrit	4h	CCF 2 situations d'évaluation		écrit	4h
	U32	2	écrit	3h	CCF 2 situations d'évaluation		écrit	3h
E4 Communication et relations avec les acteurs internes et externes Sous-épreuve : Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs Sous-épreuve : Communication interne et externe	U41	4	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		oral et pratique	30 mn (*30 mn)
	U42	4	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		oral	40 mn (* 30 mn)
E5 organisation et gestion de la PME	U5	7	écrit	4h	écrit	4h	écrit	4h
E6 Pérennisation et développement de la PME Sous-épreuve : Analyse du système d'information et des risques informatiques Sous-épreuve : Projet de développement de la PME	U61	2	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		écrit	2h
	U62	5	oral	30 mn	CCF 1 situation d'évaluation		oral	30 mn
Épreuve facultative								
EF1 Langue vivante étrangère 2 (1)	UF1		oral	20 mn (*20 mn)	oral	20 mn (*20 mn)	oral	20 mn (*20 mn)

(* durée de préparation)

(1) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.